



PROCES-VERBAL
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize mai sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absents avec procuration : Rachel ZIROVNIK à David ROBINET
Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET

Etait excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

MAI 2024

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	22/05/2024	17 h 30	Commission Politique Touristique	Grande salle de réunion
Lundi	27/05/2024	18 h 30	Commission Environnement - développement durable	Grande salle de réunion
Mercredi	29/05/2024	18 h 00	Commission Politique de l'Eau, de l'assainissement et de la GEMAPI	Grande salle de réunion
Jeudi	30/05/2024	17 h 30	Commission Politique Culture	Grande salle de réunion

JUIN 2024

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Lundi	03/06/2024	18 h 00	Commission Mobilité – Coopération transfrontalière	Grande salle de réunion
Mardi	04/06/2024	17 h 30	Bureau communautaire pré- conseil	Petite salle de réunion
Mercredi	05/06/2024	15 h 30	Commission d'Appel d'offres	Petite salle de réunion
		17 h 30	Commission Politique Sport	Grande salle de réunion
Jeudi	06/06/2024	15 h 00	Conseil des sages	Petite salle de réunion
		18 h 30	Commission Développement économique	Grande salle de réunion
Jeudi	13/06/2024	18 h 00	Commission Politique Petite enfance - affaires sociales	France services à Entrange
		18 h 30	Commission suivi des travaux	Salle du Conseil
Jeudi	20/06/2024	18 h 30	Commission développement numérique et NTIC	Grande salle de réunion
Jeudi	27/06/2024	18 h 00	Commission Politique de l'Eau, de l'assainissement et de la GEMAPI	Grande salle de réunion

JUILLET 2024

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	03/07/2024	15 h 30	Commission d'Appel d'offres	Petite salle de réunion
Jeudi	04/07/2024	18 h 30	Commission Environnement – développement durable	Grande salle de réunion
Lundi	08/07/2024	17 h 30	Bureau communautaire informel	Salle du Conseil
		19 h 00	Conseil communautaire	
Mardi	16/07/2024	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Salle du Conseil

Le Bureau communautaire prend acte.

2. Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau communautaire en date du 23 avril 2024

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir adopter le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2024.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le procès-verbal.

Vote : Pour : 11
 Abstention : 0
 Contre : 0

Le Bureau communautaire prend acte.

3. Objet : Scénographie extérieure et intérieure de la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande - 4 lots - Attribution des marchés

Vu les articles L. 1111-5, L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique,

La Communauté de Communes a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur les prestations de scénographie extérieure et intérieure de la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 19 mars 2024 au Journal d'Annonces Légales La Semaine, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La date limite de remise des offres a été fixée au 19 avril 2024 à 10 h 00.

Le marché se présente sous la forme suivante :

- Lot n° 1 - Mobilier
- Lot n° 2 - Impressions graphiques
- Lot n° 3 - Maquettes et facsimilés
- Lot n° 4 - Electricité, multimédia

Chacun des lots fait l'objet d'un marché, conclu pour une durée de 5 mois, à compter de la date fixée par ordre de service.

Le rapport d'analyse des candidatures et des offres, a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 15 mai 2024.

Le lot n° 1 a été déclaré infructueux par la CAO, aucune offre n'ayant été déposée pour ce dernier.

Les lots n° 2, 3 et 4 ont été attribués lors de la CAO du 15 mai 2024.

Au regard des critères de jugement des candidatures et des offres, ont été attribués les marchés ci-après aux entreprises dont les offres ont été jugées les mieux-disantes :

- Lot n° 2 - Impressions graphiques : INOVAL SIGNALÉTIQUE à 67200 STRASBOURG et ce pour un montant de 58 267,80 € H.T.
- Lot n° 3 - Maquettes et facsimilés : Groupement conjoint SARL MATERIA WORKSHOP / COUP DE POUCE 49 à 49000 ANGERS et ce pour un montant de 57 200,00 € H.T.
- Lot n° 4 - Electricité, multimédia : Groupement conjoint OPIXIDO / VIDELIO à 75003 PARIS et ce pour un montant de 1 160 746,33 € H.T.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 mai 2024,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accepter la passation des marchés de scénographie extérieure et intérieure de la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande avec les entreprises suivantes :**
 - **Lot n° 2 avec INOVAL SIGNALÉTIQUE à 67200 STRASBOURG,**

- Lot n° 3 avec le groupement conjoint SARL MATERIA WORKSHOP / COUP DE POUCE 49 à 49000 ANGERS,
 - Lot n° 4 avec le groupement conjoint OPIXIDO / VIDELIO à 75003 PARIS,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
 Abstention : 0
 Contre : 0

4. Objet : Marché de maîtrise d'œuvre du programme de restauration et prévention des inondations de l'Altbach et de ses affluents - Avenant n° 2 avec le bureau d'études SINBIO SCOP à 54340 POMPEY

Vu les articles L. 2194-1-2°, R. 2194-2 et R. 2194-3 du Code de la Commande Publique,

Vu le marché notifié le 4 juillet 2023, concernant la maîtrise d'œuvre du programme de restauration et prévention des inondations de l'Altbach et de ses affluents passé avec le bureau d'études SINBIO SCOP à 54340 POMPEY et conclu pour un montant de 36 250,00 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 acté le 5 mars 2024 par décision du Président n° 2024-26, portant le montant du marché à 37 750,00 € H.T. suite à la réalisation de prestations supplémentaires,

La présente décision concerne l'avenant n° 2 au marché précité, passé en procédure adaptée ouverte.

Les motifs de cet avenant sont les suivants :

Dans le cadre la mission de maîtrise d'œuvre, l'administration du Grand-Duché du Luxembourg a demandé au bureau d'études de fournir une modélisation hydraulique de l'aménagement du seuil d'Altwies préalablement à l'autorisation des travaux.

La mission inclut :

- L'exploitation du Modèle Numérique Terrain (MNT) fourni par l'Administration de Gestion de l'Eau (AGE) : transformation en "nuage de points", établissement des profils en travers, importation des niveaux des crues de calage fournies par l'AGE au droit des profils
- La création du modèle hydraulique 1D sous logiciel HEC-RAS, permettant de donner les résultats hydrauliques (état actuel / état projet actuel) selon 3 conditions hydrologiques (HQ10, HQ100, HQ extrême)
- La modification du projet s'il venait à aggraver les inondations et la nouvelle modélisation correspondante
- La mise en forme de rendus visuels de l'impact de l'aménagement sur les niveaux d'eau à l'état actuel (cartographies .shp + profil en long)
- La rédaction d'une note de synthèse de l'incidence hydraulique afin de compléter le premier dossier de demande d'autorisation.

Cette mission supplémentaire rendue nécessaire et n'étant pas prévue initialement par le maître d'ouvrage a engendré une augmentation du montant du marché.

Le montant du marché est porté de 37 750,00 € H.T. (trente-sept mille sept cent cinquante euros) à 41 175,00 € H.T. (quarante et un mille cent soixante-quinze euros), soit une augmentation de 3 425,00 € H.T. soit + 9,07 % (+ 13,59 % par rapport au montant du marché initial).

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 2,

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Après avis favorable de la Commission « Suivi des Travaux » lors des réunions de chantier,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accepter la passation de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre du programme de restauration et prévention des inondations de l'Altbach et de ses affluents, passé avec le bureau d'études SINBIO SCOP à 54340 POMPEY,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	11
	Abstention :	0
	Contre :	0

5. Objet : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) - Demande de subvention exceptionnelle pour l'acquisition de matériel informatique

Vu la décision n° 17 du Bureau communautaire en date du 8 novembre 2022, attribuant au RASED, une subvention exceptionnelle de 1 200 €, pour l'acquisition de matériel informatique,

Vu la décision n° 12 du Bureau communautaire en date du 21 novembre 2023, attribuant au RASED, une subvention exceptionnelle complémentaire de 1 200 €, pour soutenir le renouvellement des postes informatiques destinés aux enseignants,

Les missions du RASED évoluent et conduisent à proposer aux enseignants lors de rencontres/analyse de situations, des ressources numériques qui leur permettent d'aider au mieux les élèves. Ils se déplacent donc dans les écoles avec un ordinateur afin de pouvoir interagir directement avec les enseignants sur les documents en question. Quant au psychologue, l'outil informatique est également indispensable notamment pour la passation de tests psychométriques.

A titre complémentaire, l'association a reçu une subvention annuelle de fonctionnement de 1 480 €, pour l'année 2023.

Toutefois au vu de l'état du matériel pédagogique et informatique, le RASED avait sollicité en 2022 une subvention exceptionnelle attribuée sur 3 années, d'un montant annuel de 1 200 €, pour l'acquisition d'un ordinateur par an, en remplacement du matériel informatique devenu obsolète pour les 3 postes : de la psychologue et des 2 enseignants.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accorder une subvention exceptionnelle complémentaire d'un montant de 1 200 €, au titre de l'exercice 2024 au RASED, et de clôturer le programme d'acquisition des postes informatiques destinés aux enseignants,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	11
	Abstention :	0
	Contre :	0

6. Objet : Association ATMO Grand Est - demande de subvention pour l'exercice 2024

Vu la décision n° 10 du Bureau communautaire en date du 14 novembre 2017, actant l'adhésion de la CCCE à ATMO Grand Est née de la fusion d'associations chargées de la surveillance de l'air en Alsace, en Champagne Ardenne et en Lorraine,

Considérant que les missions principales d'ATMO Grand Est sur le territoire communautaire sont la gestion d'un réseau de surveillance de la radioactivité et des polluants atmosphériques dans l'environnement (oxyde d'azote, ozone, oxyde de soufre, particules fines : PM10, PM 2,5).

Considérant que l'association propose également un accompagnement des collectivités par le biais de publications annuelles et de newsletters (chiffres clés du territoire), d'outils de communication grand public, de participations à des évènements, de prêts de capteurs, etc.

Considérant le projet « Cap 2030 » adopté par l'association avec l'ambition d'accompagner les collectivités dans leurs actions et programmes en faveur de la qualité de l'air, pour la santé des populations et des écosystèmes. L'association s'engage également à animer et à alimenter les démarches de planification écologique et de lutte contre le changement climatique, notamment la déclinaison locale du « France nation verte » et « Grand Est région verte ».

Par courrier en date du 29 janvier 2024, ATMO Grand Est sollicite une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2024 d'un montant de 5 482 € au titre de leur mission réglementaire.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association ATMO Grand Est,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Environnement et Développement durable » en date du 18 avril 2024,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'attribuer une subvention de 5 482 € à l'Association ATMO Grand Est pour l'année 2024,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	11
	Abstention :	0
	Contre :	0

7. Objet : Participation au projet COMP' AIR de l'association ATMO Grand Est

Pour accompagner les collectivités dans leur transition écologique et énergétique, ATMO Grand Est lance une étude qui vise à sensibiliser les citoyens à la qualité de l'air dans leurs mobilités. C'est le projet COMP' AIR : Etude sur les COMPortements de mobilité en lien avec la qualité de l' AIR.

Considérant que ce projet sera déployé de 2024 à 2026 sur 10 collectivités de taille et de profil différents. Sur chaque collectivité, ATMO Grand Est recrutera 25 bénévoles à qui sera confié un micro capteur pour mesurer la qualité de l'air à l'occasion de ses déplacements. Les enregistrements seront ensuite analysés, comparés aux données locales et examinés entre eux selon les modes de déplacement, la météo, les périodes de la journée, etc. L'Observatoire Régional de Santé complètera cette analyse avec une étude qualitative sociologique afin d'identifier les motivations citoyennes en matière de mobilité.

Considérant que le budget du projet représente un montant de 220 039 € dont 136 057 € pris en charge par l'ARS, 32 600 € par la DREAL, 31 382 en fonds propres ATMO Grand Est. Pour finaliser le budget, les 10 collectivités partenaires devront participer selon leur population à hauteur de 20 000 € au total.

Par courrier en date du 15 février 2024, ATMO Grand Est sollicite la CCCE pour participer au projet COMP' AIR et demande un soutien de 2 000 €.

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par l'association ATMO Grand Est,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Environnement et Développement durable » en date du 18 avril 2024,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de valider la participation de la CCCE au projet COMP'AIR piloté par l'association ATMO Grand Est,
- de participer financièrement au projet à hauteur du 2 000 €,
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

8. Objet : Avenant n° 1 de prolongation de la convention de partenariat avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium

Vu la décision n° 7 du Bureau communautaire en date du 28 février 2023 autorisant la signature de la convention avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (ARCA) pour l'année 2023,

Vu la décision n° 12 du Bureau communautaire en date du 27 février 2024 autorisant la signature de l'avenant de prolongation avec l'Eco-organisme CITEO/Adelphe,

Considérant que l'ARCA a été créée en 2020 pour étendre la filière de recyclage des petits déchets en aluminium, en œuvrant notamment à la poursuite du déploiement de leur collecte dans les poubelles de tri,

Considérant que l'ARCA apporte un soutien aux collectivités qui produisent de l'aluminium répondant au standard issu de la collecte séparée, en complément du soutien financier apporté par CITEO/Adelphe,

Considérant que la convention passée avec l'ARCA prend fin le 31 décembre 2023,

Considérant la nécessité de prolonger cette convention pour maintenir les soutiens perçus pour la collecte sélective des petits aluminiums, jusqu'au 31 décembre 2026,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer électroniquement l'avenant de prolongation avec l'ARCA,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

9. Objet : Travaux de restauration et de prévention des inondations de l'Altbach - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et Région Grand Est

Vu la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 qui attribue aux EPCI la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

Considérant la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a fait le choix d'une gestion en régie directe de cette compétence au 1^{er} janvier 2018, engendrant la dissolution des anciens syndicats de rivière,

Considérant que la CCCE a annoncé son ambition forte de préserver les cours d'eau tout en prévenant les inondations, en programmant des travaux de grande envergure sur l'ensemble des bassins versants du territoire,

En 2022, le Bureau d'études SINBIO a réalisé une étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration et la prévention des inondations de l'Altbach qui concernait les communes de Hagen, Mondorff, Puttrelange-lès-Thionville, Beyren-lès-Sierck et Haute-Kontz. Cette étude a abouti à la proposition d'un programme de travaux, qui a fait l'objet d'un dépôt d'un dossier de déclaration auprès des services de l'état.

Ce programme est composé :

- d'entretien de la végétation,
- de plantations,
- du traitement de la végétation inadaptée (peupliers, résineux) et invasive (Renouée du Japon),
- de renaturation du lit et des berges,
- de création d'une zone humide,
- de travaux sur des ouvrages.

Le coût des travaux s'élève à 408 400,10 € H.T..

La Maîtrise d'Œuvre relative au suivi des travaux (36 250.00 € H.T.) pouvant également faire l'objet de subventions, l'assiette éligible s'élève à 444 650,10 € H.T..

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention suivant le plan de financement ci-après :

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Coût des travaux Maîtrise d'œuvre	408 400,10 € H.T. 36 250,00 € H.T.	AERM : 60 %	266 790,06 €
		Région Grand Est : 20 %	88 930,02 €
		Autofinancement CCCE 20 %	88 930,02 €
TOTAL	444 650,10 H.T.		444 650,10 €

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Grand Est, selon le tableau ci-dessus,
- de valider le plan de financement prévisionnel et de s'engager à assurer la part non subventionnée de l'opération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

La séance s'achève à 18 h 30.

Le Président,
Michel PAQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Paquet', is written over a light blue grid background.

Bureau communautaire
Publication sur le site de la CCCE : le 12 juin 2024